

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
85.29	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.25 à 85.28.		
8529.10	—Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles		
8529.10.10	—Du type utilisées avec les appareils de radio et de télévision domestiques, sauf celles pour le service de radio amateur et le service de radio générale	9.8%	B
8529.10.90	—Autres	9.5%	B
8529.90	—Autres		
8529.90.10	—Des marchandises des n°s tarifaires 8525.20.10, 8525.30.10, 8527.11.10, 8527.19.00, 8527.21.00, 8527.29.00, 8527.31.10, 8527.32.10, 8527.39.10 ou 8528.20.10	En fr.	D
8529.90.20	—Des marchandises du n° 8528.10.10	8%	C
8529.90.30	—Des marchandises des n°s tarifaires 8528.10.91 ou 8528.10.98	7.5%	C
8529.90.40	—Pour les marchandises des n°s tarifaires 8525.10.00, 8525.20.90, 8525.30.20, 8526.10.00, 8526.91.00, 8526.92.00, 8527.11.90, 8527.31.90, 8527.32.90, 8527.39.90, 8527.90.00, 8529.10.10 ou 8529.10.90	9.5%	B
8529.90.90	—Autres	9.5%	C
85.30	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes (autres que ceux du n° 86.08).		
8530.10.00	—Appareils pour voies ferrées ou similaires	En fr.	D
8530.80.00	—Autres appareils	10.4%	B
8530.90	—Parties		
8530.90.10	—Des marchandises du n° tarifaire 8530.10.00	En fr.	D
8530.90.20	—Des marchandises du n° tarifaire 8530.80.00	10.3%	B
85.31	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, par exemple), autres que ceux des n°s 85.12 ou 85.30.		
8531.10	—Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires		
8531.10.10	—DéTECTEURS de fumée contre l'incendie	En fr.	D
8531.10.20	—Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol	10.6%	B